

DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Règles des PCA / FAE	3
Le filtre	3
Les actions dans la grille	4
Le fonctionnement	4

Règles des PCA / FAE

Droits à ajouter

- Gestion financière
 - Gestion - Règles de PCA / FAE
 - Gérer les règles pour les forfaits (réalisé, avancement ou reste à faire)

Gestion Financière

Gestion - Règles de PCA/FAE

VS GROUPE | VSD

42 éléments

1/1

200

Entité	Cient	N° de l'affaire	Objet de l'affaire	Volet (forfait)	Activité de production ?	Règle pour le CA production	Dernière mise à jour	Mise à jour par
VS GROUPE	VS IT	101_20210906-001	Aff 2123541	Aff 2123541	✓	Pourcentage d'avancement saisi		
VS GROUPE	VS IT	101_20190211-001	Affaire interne 11022018	Affaire interne 11022018	✓	Réalisé (CRA) [Valeur par défaut]		
VS GROUPE	AUCHAN	20231211-006	CBA54789	CBA54789	●			
VS GROUPE	HOLM	20231201-001	Projet SAGE	Projet SAGE	●			
VSD	HOLM	20231130-001	Projet AVO	Projet AVO - Volet 1	●			
VS GROUPE	HOLM	20230715-001	AFFAIRE POUR TICKET SUPPORT	VOLET 2	✓	Pourcentage d'avancement saisi		
VS GROUPE	HOLM	20230715-001	AFFAIRE POUR TICKET SUPPORT	VOLET 1	✓	Pourcentage d'avancement saisi		
VS GROUPE	APROOL	20230220-001	Forfait	Forfait	●			
VS GROUPE	RENAULT	20230125-002	ABCD	Sans titre	●			
VS GROUPE	AUCHAN	20230113-002	Forfait ST	ST	✓	Pourcentage d'avancement saisi		
VS GROUPE	ATOSS	20230112-001	AFFAIRE	FORFAIT	●			
VS GROUPE	MERCURIA	20230103-001	Test Mercuria	Forfait	●			
VS GROUPE	SAMOUSSAS VAYA	20221226-006	VENTE 2	Sans titre	✓	Coût du réalisé	03/01/2023 à 12:06:13	VSA Admin
VS GROUPE	KARICHER	20221226-005	VENTE 2	Sans titre	●			
VS GROUPE	TOTAL ENERGIE CONGO	20221226-004	VENTE 2	Sans titre	●			
VS GROUPE	VS PORTUGAL	20221226-002	VENTE 2	Sans titre	●			
VS GROUPE	APROOL	20221226-001	VENTE GROUPE	Sans titre	●			
VS GROUPE	AUCHAN	20221116-002	aff test ECH	Forfait	●			
VS GROUPE	MERCURIA	20221010-001	Affaire Mercuria	Frais	●			
VS GROUPE	APROOL	20220829-001	ECH	Sans titre	●			

Ce tableau permet de gérer les règles du CA production pour le calcul des PCA (Produits constatés d'avance) et FAE (Facture à émettre).

Le filtre

Filtre

X

Filtre enregistré... ✓

Rechercher ?

Entités des affaires

VS GROUPE

- VS IT

- - BU IT Lyon

- VS Conseil

- VS BI

Client

Tous

Affaires archivées ?

Toutes

Statut des volets

Tous

Intervenants

Avec ou sans

Enregistrer le filtre

Réinitialiser

Annuler

Filtrer

Vous pouvez filtrer sur :

- Un mot clé
- Une ou plusieurs entités facturantes
- Un client ou tous les clients
- Les affaires archivées, les affaires en cours ou les deux
- Le statuts des volets
- Les intervenants

Les actions dans la grille

Vous pouvez changer en masse les règles du CA production en cochant les volets d'affaires.

Vous avez aussi la possibilité de changer les règles ligne par ligne grâce à la colonne [Règle pour le CA production](#)

Le fonctionnement

Etape 1 : le paramètre par défaut

Vous pouvez choisir une règle par défaut au niveau des paramètres de l'application (Administration > Ecrans de paramétrages > Paramètres d'application > Onglet : reporting)

La règle que vous choisissiez sera automatiquement appliquée sur vos volets d'affaire.

Etape 2 : Choix des règles spécifique

La gestion des règles de PCA FAE vous permet d'associer des règles différentes sur les volets d'une même affaire.

Vous pouvez choisir entre différentes règles : le réalisé, le pourcentage d'avancement, le reste à faire ou le coût.

Pour les exemples suivants nous utiliserons les données suivantes : Nous vendons une prestation de 20 jours à un prix de vente journalier de 500€ (donc un CA Prod prévisionnel de 10 000€). Nous avons facturé notre première échéance de 5 000€

- **Le réalisé**

Cette règle de calcul se base sur le nombre de jours déclarés dans les CRA sur ce volet d'affaire. Notre collaborateur est intervenu 5 jours. Calcul des encours :

- CA en production = 5 jours x 500€ = 2 500€
- Total encours = CA facturé - CA en production 5 000 - 2 500 = 2 500 €

Dans ce premier cas, nous avons un PCA de 2 500€

- **Le pourcentage d'avancement**

Cette règle de calcul vous permet de décider où vous en êtes sur votre projet en saisissant un pourcentage d'avancement dans la fiche mission/projet > Onglet : Avancement et CR. Nous décidons que nous avons fait 60% du projet.

- CA en production = CA prod prévisionnel x pourcentage d'avancement / 100 = 10 000 x 60 / 100 = 6 000€
- Total encours = CA Facturé - CA en production = 5 000 - 6 000 = - 1 000€

Dans ce deuxième cas, nous avons une FAE de -1 000€

- **Le reste à faire**

Cette règle de calcul vous permet de décider combien de jours il reste à faire sur votre projet en saisissant le reste à faire dans la fiche mission/projet > Onglet : Reste à faire. Nous saisissons un reste à faire de 5 jours.

- CA en production = CA prod prévisionnel x (nombre de jours prévisionnels - nombre de jours restants) / nombre de jours prévisionnel = 10 000 x 15 / 20 = 7 500 €
- Total encours = CA Facturé - CA en production = 5 000 - 7 500 = - 2 500€

Dans ce troisième cas, nous avons une FAE de -2 500€

- **Coût du réalisé**

Cette règle permet de calculer le CA en production avec le prix de revient jour du collaborateur. Dans cet exemple, notre collaborateur à un prix de revient jour de 300€

- CA en production = Nombre de jours déclarés dans le CRA x PRJ = 5 x 300 = 1 500€
- Total encours = CA facturé - CA en production = 5 000 - 1 500 = 3 500€

Dans ce quatrième cas, nous avons un PCA de 3 500€

- **Prorata de CA fact. % reste à faire**
- CA production = nombre de jours réalisés * (CA facturé prévisionnel/(nombre de jours réalisés + Reste à faire))